



Waremme, le 01 avril 2019

<p style="text-align: center;"><b>Commission Locale de Développement Rural</b> <b>Compte rendu de la réunion Relecture des Fiches-Projets</b> <b>27 mars 2019</b></p>
---

Membres de la CLDR :

**Présents** : 14 personnes : Valérie BLERET, Françoise COLLARD, Patrick de CHANGY, Marie DELANGEN, Dominique DELCOURT, Anne DE SMET, Marie-Odile DESSY, Béatrice DUSART, Hélène FERON, Éric HAUTPHENNE, Valérie FRIPPIAT, Corinne MAUS

**Pour la Commune** : Isabelle EBROIN

**Pour la FRW** : Suzanne JADOUL, Marc VAN DEN BROECK, agents de développement

**Excusés** : 6 personnes : François DEBEHOGNE, Nicolas LEROY, Bénédicte MARLIER, Bernard SACRE, Vincent VAN GEEL, Lidvine WEBER

**Pour le Parc Naturel Burdinale-Mehaigne** : GENTY Thomas, LEUNEN Sébastien

**Ordre du Jour :**

- État d'avancement des Lots 0
- Acquisition et aménagement du bois de Ferrières
- Remarques de la CLDR sur les fiches-projets
- Relecture des fiches-projets (suite)
- Les 5 dernières minutes

La présentation utilisée en réunion peut être consultée à l'adresse suivante :  
[http://bit.ly/HéronCLDR\\_relecture2](http://bit.ly/HéronCLDR_relecture2)

Le bourgmestre introduit la séance en expliquant que comme le veut la législation, le quart communal a été renouvelé par le Conseil communal. Ainsi que le prévoit le décret du Développement Rural, le bourgmestre assumera, au moins temporairement, la présidence de la CLDR, Michel Bollinger ayant souhaité se retirer.

Les membres du quart communal sont à présent les suivants :

Effectifs	Suppléants
Philippe THISE (LB)	Dominique DELCOURT (LB)
Valérie Bleret (LB)	Jessica LOEST (LB)
Eric HAUTPHENNE (LB)	Marie MARCHAL-LARDINOIS (LB)
François DEBEHOGNE (EC)	Margaux VERLAINE (EC)
Patrick de CHANGY (EC)	Jules PONCELET (EC)

Marc Van den Broeck annonce l'ordre du jour et s'assure que le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2018 ne fait pas l'objet de remarques. Il est donc approuvé.

## 1. État d'avancement des Lots 0

### Groupe Patrimoine

La réunion d'information organisée à **Couthuin** a attiré 26 personnes dont plusieurs ont décidé de s'investir dans le groupe de travail. Une première rencontre a permis de structurer le groupe qui réfléchit à l'établissement de son plan d'action.

Le groupe de **Héron**, quoique peu nombreux, s'est vu renforcé par l'arrivée de nouveaux membres. Ses premières actions se concentreront sur le nettoyage, par exemple des plaques informatives installée lors de la précédente programmation du GAL Burdinale-Mehaigne. Une première action sur le terrain est prévue ce dimanche 31 mars.

À **Waret-l'Evêque**, une première réunion a rassemblé Anne FRANCHIMONT, de Qualité-Village Wallonie et les volontaires de la CLDR. La réunion se tiendra vers la mi-mai. Appel sera à nouveau fait aux volontaires à ce moment pour effectuer la distribution des invitations. Le réfectoire de l'école pourra être mis à disposition du groupe organisateur pour la tenue de la réunion.

Il n'y a actuellement pas de volontaire pour l'organisation d'une séance d'information à **Lavoir**. En raison du riche patrimoine de ce village, les membres de la CLDR estiment cependant qu'il serait pertinent de l'organiser. Ni l'agenda d'Anne Franchimont, ni celui des membres de la CLDR intéressés par le projet ne permettent de l'envisager dans l'immédiat. Le point sera donc abordé à nouveau au retour des vacances d'été. Michel Bollinger ayant manifesté son intérêt pour ce projet, il est proposé que les citoyens souhaitant s'informer ou s'impliquer dans la démarche s'adressent directement à lui.

### Mise en valeur du monde agricole et de ses acteurs

Les agents de la FRW ont rencontré les membres de la CCAR le 12 février pour évaluer leur réaction par rapport aux propositions de la CLDR, mais également proposer de nouvelles actions. Cette

rencontre a été très positive et a débouché sur plusieurs propositions d'actions dont certaines seront mises en place par la CCAR elle-même :

- Distribution de la charte de la ruralité aux nouveaux habitants
- Accueil par un agriculteur (ou visite de ferme si le programme le permet) lors de la journée des nouveaux habitants pour les sensibiliser aux spécificités du monde agricole
- Réservation d'un espace dans le Trèfle pour informer de l'actualité de la vie agricole

D'autres actions nécessiteront la création d'un groupe de travail conjoint entre la CCAR et la CLDR pour concrétiser deux projets proposés lors du GT Ruralité du 03 mai 2017

- **Réalisation de panneaux à mettre le long des champs** : « *Pour pouvoir poursuivre le travail de fond [déjà entrepris par la CCAR], il s'agirait d'installer, à proximité des champs, des panneaux expliquant de manière pédagogique ce qui y est cultivé, les exigences et pratiques culturelles, des données chiffrées ou des anecdotes historiques intéressant le promeneur. Ces informations permettront de mieux comprendre le travail agricole et de rendre à l'agriculteur une place importante au sein de la communauté. Une meilleure compréhension du monde agricole entrainera également, on l'espère, une diminution des incivilités et dépôts sauvages dans les champs. L'emplacement de ces panneaux devra être soigneusement sélectionné pour garantir leur visibilité. Les circuits de balades existants, et ceux retenus pour les promenades saisonnières semblent a priori les plus judicieux. En raison de la rotation des cultures, il sera important de veiller à ce que ces panneaux puissent aisément être déplacés, mais suffisamment sécurisés pour qu'on ne puisse les voler.* »

Cette idée de la CLDR pourrait prendre une autre forme, avec des panneaux de plus grande taille, placés le long des voiries automobiles et proposant des messages interpellants comme « Ici, on cultive vos frites » ou « C'est ici que naissent vos gaufres »...

- **Journées de visites à la ferme** : « *Les agriculteurs souhaitent que les réalités de leur métier soient mieux comprises par les autres habitants qui eux-mêmes souhaitent mieux connaître ce que fait leur voisin agriculteur. Le projet consiste à ouvrir périodiquement au public les fermes de Héron afin que l'agriculteur puisse faire découvrir son quotidien, ses installations, ses productions. L'APAQW organise au niveau wallon une journée Fermes ouvertes annuelle, habituellement au mois de juin. Il est possible de se greffer sur cet événement régional, tout comme il est possible de réserver l'événement aux Héronnais voire aux habitants du Pays Burdinale-Mehaigne, ou encore de coupler l'ouverture d'une ferme avec les balades qui seront organisées à chaque saison. Des animations annexes peuvent être prévues, telle que des dégustations de produits locaux, des promenades en tracteur ou char à banc, ou encore de l'agrogolf.* »

Pour les représentants de la CCAR, il serait plus intéressant encore d'organiser ce type d'événement pour les enfants des écoles afin que sensibilisés, ils transmettent à leurs parents leur respect pour le métier d'agriculteur.

Il semblerait par ailleurs que le Parc Naturel et la GAL Burdinale Mehaigne aient dans leurs projets une idée similaire à l'échelle du territoire du GAL. Des contacts seront pris par la FRW avec ces derniers pour voir quelles collaborations sont possibles afin d'éviter que chacun réalise la même action de son côté.

Valérie Bléret et Marie Delangen sont intéressées de rejoindre ce groupe de travail. Appel est fait aux membres de la CLDR qui n'étaient pas présents en réunion. Qu'ils n'hésitent pas à se faire connaître auprès des AD.

Enfin, la Composition de la CCAR est en cours de renouvellement. La date limite de remise des candidatures étant fixée au 28 mars, des formulaires sont disponibles et peuvent être remis le soir même à Isabelle.

### Groupe Nature

Les balades organisées à Héron et Waret ont permis déjà de déterminer un ensemble d'actions possibles pour le futur groupe nature. Une balade à Lavoir serait également pertinente mais n'est pas envisageable dans l'immédiat en raison de l'agenda chargé des participants.

La balade de Héron, déjà préparée, pourrait être reproduite, car fort peu de personnes y étaient présentes (la date tombait au même moment qu'un match de l'équipe belge durant le Mondial de football). On pourrait envisager d'y inviter aux habitants pour les sensibiliser à la démarche du groupe nature.

Cette démarche de sensibilisation est également celle du Parc Naturel. Sébastien LEUNEN rappelle les objectifs de ses deux projets phares, les Groupes d'Action Nature et le réseau des Apis Jardins.

Ces derniers rencontrent un tel succès que les agents du Parc rencontrent des difficultés pour répondre à la demande. Ils proposent donc citoyens de se porter volontaires pour visiter les jardins en attente, vérifier s'ils peuvent intégrer directement le réseau des Apis Jardins ou proposer des recommandations afin qu'ils répondent au cahier des charges.

Une journée de formation est prévue pour les futurs « certificateurs » qui iront sur le terrain, le personnel du Parc restant naturellement en support si nécessaire.

Les membres de la CLDR ou leurs connaissances intéressées par cette dynamique sont invités à se faire connaître auprès du Parc Naturel.

## **2. Acquisition et aménagement du bois de Ferrières**

Ce projet fait actuellement l'objet d'une fiche de Lot 3. Les membres de la CLDR y ont déjà décrit de manière synthétique leurs souhaits pour ce bois, répondant ainsi aux demandes exprimées par la population de bénéficier d'un lieu permettant le contact avec la nature.

Ce bois étant propriété du CPAS de Liège, la Commune de Héron a manifesté son intérêt pour son acquisition. Le dossier a rapidement avancé et la transaction pourrait être finalisée dans les prochains mois.

Il est donc proposé de remonter le projet en Lot 1, de détailler la fiche et d'y adjoindre une estimation budgétaire de l'acquisition et des aménagements proposés.

Pour aider les membres présents à prendre leur décision, Sébastien LEUNEN présente la vision du Parc Naturel par rapport à cette opportunité.

Le bois de Ferrières abrite une population particulièrement importante de blaireaux qu'il faudra protéger (il est demandé aux membres de la CLDR de ne pas ébruiter l'information) et d'autres espèce intéressantes comme le cincle plongeur.

Le bois en lui-même peut être subdivisé en deux parties, une chênaie-charmaie de qualité, mais surtout un bois de galerie qui est un type d'habitat très rare sur le territoire du Parc et qu'il faut absolument préserver. Ce type d'habitat se caractérise par une vallée légèrement humide. Dans le bois de Ferrières, la source a été asséchée, soit par remblai, soit par détournement et il serait intéressant de pouvoir la remettre à jour pour autant que ce soit compatible avec la présence des blaireaux.

Bref, c'est un lieu qui présente énormément de potentiel au point de vue biodiversité et qui mérite qu'on lui accorde toute son attention et qui pourrait faire l'objet de chantiers participatifs avec les citoyens.

Le Parc souhaite donc que les aménagements qui y seront faits soit aussi légers que possible et évitent les habitats protégés, ce que prévoyait déjà la fiche dans sa version originale.

La réflexion devra mettre autour de la table non seulement les membres de la CLDR et le Parc, mais également le DNF, les propriétaires riverains, sans oublier les gestionnaires du Moulin de Ferrières qui bénéficiera également de ce projet, puisqu'on imagine la création d'un sentier pédestre permettant de rejoindre le château de Moha et ainsi accroître l'offre de balades.

Le montant demandé pour l'acquisition du bois n'a pas encore été communiqué par le CPAS, mais il semblerait que le coût d'un hectare en zone forestière oscille en 10 et 15.000€. Les aménagements seront légers. Le budget total devrait donc permettre d'obtenir un taux de financement de 80%.

L'investissement communal restant assez réduit, l'acquisition du bois ne portera donc pas préjudice à la réalisation des projets dans l'ordre souhaité actuellement par la CLDR. Si nécessaire, le projet pourrait être phasé en acquisition et aménagements.

Ce phasage n'exonère pas de la nécessité de rédiger une fiche projet détaillée. Un **groupe de travail est donc prévu le mercredi 08 mai** pour approfondir cette fiche. La Commune demandera de son côté une autorisation pour qu'une visite du bois soit organisée pour les membres de la CLDR.

Comme toute fiche projet, celle-ci détaillera les aménagements et fonctionnalités désirées sans pour autant déterminer leur localisation précise qui devra être définie sur base de l'étude d'inventaire qui sera réalisée par le Parc Naturel.

### **Les membres de la CLDR ne soulèvent aucune objection au fait de remonter le projet en Lot 1**

Le bourgmestre répète la volonté de la Commune de travailler en parfaite symbiose avec le Parc, et souligne que la proximité du Moulin de Ferrières permettra une sorte de contrôle social garantissant la quiétude des espèces à préserver.

### 3. Relecture des fiches projets – remarque des participants

Les membres de la CLDR ont fait parvenir aux agents de la FRW leurs nombreux commentaires concernant la rédaction des fiches projets.

De manière générale, les membres ont indiqué que la mise en page rendait la lecture assez peu intuitive. Cette réaction sera communiquée au bureau d'études, de même que les corrections orthographiques et stylistiques.

Ne seront abordés en réunion que les points nécessitant un éclaircissement.

#### LOT 3

##### 3.1 Développement du projet de maraîchage Li Noû Corti porté par le CPAS

*Un relecteur, absent ce soir, estime que le libellé est incomplet.*

Les membres de la CLDR jugent de leur côté qu'il est suffisamment descriptif et proposent de le laisser inchangé.

##### 3.2 Création d'un atelier rural – bâtiment relais

*Un membre se demande s'il était judicieux de localiser actuellement ce projet qui ne sera entamé qu'en fin de programmation.*

Dans la fiche, on parle d'endroit pressenti. Cela n'empêche en rien, lors de l'activation de la fiche, de sélectionner un autre emplacement s'il est jugé plus pertinent.

##### 3.4 Mise en valeur de l'église St-Hubert de Lavoir et de son site.

*La question est posée sur l'intégration de la préservation de la vue avec la valorisation du patrimoine. De manière plus large, ne faudrait-il pas adopter une vue globale sur les projets concernant Lavoir (l'église, la place Fayat, le Moulin)*

Les agents de Développement ont contacté à ce sujet Pascaline Auriol, chargé de la rédaction de la charte paysagère du Parc Naturel. Cette charte comprendra de nombreuses recommandations pour préserver la vue des monuments patrimoniaux – dont l'église St-Hubert – et l'homogénéité des villages.

En cours d'élaboration, elle ne sera adoptée que fin de l'année, et ne peut donc être déclinée actuellement dans les fiches projets.

Nous proposons donc d'inclure dans les fiches-projets concernant le village de Lavoir la phrase : « Les aménagements respecteront les prescriptions de la Charte paysage du Parc Naturel Burdinale Mehaigne ».

##### 3.4 Création et aménagement de logements tremplins.

*La localisation pressentie (les terrains rue de la gare) n'est pas pertinente car trop éloignée des services.*

Ces terrains ont été sélectionnés pour le développement de l'habitat sénior, justement en raison de leur proximité avec de nombreux services (salle CPAS, Bibliothèque, commerces, cabinet médical, pharmacie, transports en commun). Les logements tremplin sont de plus destinés à de jeunes ménages, souvent assez mobiles.

Néanmoins, on le verra lors de l'analyse de cette fiche, il semble plus intéressant de supprimer toute notion d'un lieu potentiel pour se permettre de créer ces futurs logements ailleurs sur la commune, en fonction des opportunités ou des besoins identifiés au moment où la fiche sera activée.

D'autres remarques formulées par les membres sortent du cadre de cette fiche et sont transmises pour information au Collège communal.

- Créer un échevinat intergénérationnel ou des familles
- Dresser un cadastre des besoins des aînés et des difficultés de la vie des aînés (mobilité, accès PMR, santé, sport, culture et vie sociale, taxis sociaux, soins à domicile, repas, aide-ménagère, bénévolat, etc.)
- Charte du 3<sup>ème</sup> âge
- (in)former aux TIC

### **3.4 Acquisition et aménagement du bois de Ferrières**

*Cf. supra*

### **3.7 Création d'une centrale de repassage**

*Est-il nécessaire à ce stade de préciser la nécessité d'avoir recours aux énergies renouvelables ?*

Cette proposition a été faite suite à la réflexion de la très grande consommation énergétique des centrales de repassage. Cette réflexion devra être approfondie lorsque la fiche sera actualisée suite à son activation. À ce moment, on s'assurera si le recours à la production d'énergie renouvelable est nécessaire. On ne s'engage donc actuellement à rien, si ce n'est la possibilité de financer les investissements qui y seront liés.

## **LOT 2**

### **2.2 Aménagement d'une salle polyvalente au Moulin de Ferrières**

La probabilité que les financements pour la rénovation de la grange soient accordés par le CGT sont de plus en plus grandes. Dans l'état actuel des choses, il est préférable de laisser la fiche en l'état. Le cas échéant, elle sera adaptée pour n'y inscrire que les postes qui pourraient être financés par le développement rural.

*Qu'est-il prévu pour les hirondelles rustiques qui nichent actuellement dans la grange ?*

Ces hirondelles ne sont pour le moment pas encore revenues de leur migration annuelle, et il est envisageable qu'elles ne reviennent pas vu le bruit provoqué par le chantier. Si nécessaire, il faudra trouver à les reloger, ce qui n'a pas encore été entrepris.

### **2.2 Aménagement de la salle Plein Vent et de ses abords**

*Les membres ont été surpris de constater que de nombreuses propositions d'aménagement ne se retrouvaient pas dans la dernière version de la fiche.*

Ces changements sont dus aux travaux entrepris et réalisés par la Régie Communale Autonome dont Dominique Delcourt fait le compte rendu :

- Réalisation du parking derrière et autour de la salle
- Remise en état des cuisines et mise aux normes AFSCA approuvées par Diversiferm
- Achat et installation d'une armoire frigo
- Nettoyage et vidange des loges
- Rénovation de la scène avec le groupe théâtral les « Plaihants amis »
- Installation d'un système de gestion du chauffage
- Installation d'un sonomètre
- Acquisition d'un équipement de sonorisation mobile (amplificateur et micro) mutualisé pour les salles communales.
- Installation d'un nouveau chauffage à l'étage.

Les aménagements repris dans la Fiche-projet se limiteront probablement à des travaux d'isolation thermique et acoustique, d'un système de cloisonnement de la salle, de l'aménagement de l'espace à l'arrière de la scène, d'une réflexion sur le sas d'entrée et sur la rénovation de la toiture plate. Le point sera fait avec la RCA pour déterminer les besoins avec précision, en ce compris l'éventuelle acquisition du terrain à l'arrière du bâtiment.

## **2.2 Réalisation du cheminement doux chaussée de Wavre**

*Les membres estiment que les annexes proposées orientent de manière trop appuyée les aménagements qui pourront être réalisés : il est proposé de les supprimer.*

*Contrairement à ce qui est inscrit, les membres estiment que le côté SUD de la voirie présente plus d'opportunités d'aménagements et est à privilégier par rapport au côté Nord.*

Le souhait pour cette voirie est qu'elle soit toujours en site propre et la plus directe possible, mais il est possible que le tracé doive parfois s'écarter de la chaussée.

### **LOT 1**

#### **1.5 Aménagement d'un piste cyclo-piétonne rue Pravée**

La Commune a obtenu un financement de 100.000€ pour l'aménagement de cette voirie. Les aménagements souhaités doivent encore faire l'objet d'une étude approfondie et ne pourront être précisés que lors d'une phase ultérieure, mais on sait qu'il faudra un complément de financement.

Par contre, ce montant doit être dépensé pour 2021. Vu les délais inhérents au Développement rural, il est fort peu probable que l'on arrive à faire coïncider ces deux sources de financement.

Dans l'attente de plus de précisions, la fiche projet est laissée en l'état.

#### **1.6 Étude de faisabilité d'un cheminement doux le long de la chaussée de Wavre**

*Faut-il vraiment un cheminement bidirectionnel comme indiqué ?*

Il est probable que l'on se dirige vers des aménagements plus simples, à l'instar d'un RAVeL.

Il s'agira de trouver le juste équilibre entre l'investissement et le confort, tout en respectant les obligations légales en matière de sécurité.

## **4. Relecture des fiches-projets (suite)**

De nouvelles fiches sont proposées à la relecture des membres de la CLDR.

La procédure sera la même que la fois précédente. Un relecteur principal a pour responsabilité de collationner l'ensemble des remarques et de les faire parvenir aux agents de la FRW **pour le 24 avril 2019.**

Chacun est invité à relire les fiches projets qui l'intéressent personnellement et à faire part de ses commentaires et suggestions au membre responsable de la fiche. Pour votre facilité, les fiches sont disponibles sous format pdf via le lien suivant : <http://bit.ly/Héron-relectureFP2>

Un fichier de suivi est disponible à l'adresse suivante : <http://bit.ly/2TtERiy>

#### **2.3 Aménagement du cœur historique de Waret-l'Evêque**

La consultation du 02 février a permis de définir un certain nombre de balises dans lesquelles les projets concernant le village de Waret devront s'inscrire. Déjà détaillées dans le compte rendu, celles-ci sont présentées sous forme graphique pour faciliter leur compréhension.



Le compte rendu, diffusé sur les outils de communication de la Commune ainsi qu'aux personnes qui en avaient fait la demande, n'a fait l'objet d'aucune réaction. Les membres de la CLDR qui s'étaient proposés de jouer les intermédiaires avec les habitants du village n'ont, eux non plus, pas été approchés.

Les membres indiquent une erreur sur le schéma. Le bourgmestre tient quant à lui à préciser que la grotte de la vierge Marie est une propriété privée qui ne peut faire l'objet d'une intervention communale.

La relectrice principale est Marie Delangen

### **1.1 Création d'une maison rurale à Waret-l'Evêque**

Le choix a été fait de la situer sur le terrain du presbytère. Ce dernier sera rénové pour continuer à abriter la MJ Hecowala, tandis que des espaces seront mutualisés pour l'ensemble des utilisateurs (sanitaires, vestiaire, local de rangement, cuisine, petite salle de réunion, hall d'accueil). Ces derniers seront situés soit dans le bâtiment actuel, soit dans la future extension qui accueillera également la grande salle. Cette extension a été voulue à l'échelle du village puisqu'elle est à peu près équivalente à la salle communale de Lavoir.

Plusieurs membres estiment qu'il aurait fallu communiquer plus tôt sur l'emplacement de cette maison rurale. En effet, lors de la consultation concernant le cœur de village, ce choix a clairement été indiqué. Il résulte des enseignements de la consultation pour la Maison rurale organisée en mai 2018. À ce moment, plusieurs localisations étaient encore envisagées.

L'arrière de l'école a été écarté car les nombreux riverains y étaient opposés, et le Collège souhaite pouvoir conserver cet espace pour les éventuelles extensions de l'école qui devra pouvoir répondre aux besoins d'une population en constante croissance.

Les campagnes « quelque part vers le Héromnisport » ont également été écartées car les organisateurs d'événements confirment que les habitants ne se déplacent pas à l'extérieur du village et que cette option ne résoudrait pas leur problème actuel de devoir louer un chapiteau.

Peut-être faudrait-il donc maintenant communiquer que le choix de l'emplacement a été arrêté pour éviter les rumeurs et désinformations. Inévitablement, des personnes seront mécontentes de voir s'installer ce type d'infrastructure en face de chez eux. Un riverain a par ailleurs déjà informé de son opposition au projet.

La relectrice principale est Françoise Collard.

### **1.2 Création d'un Esp'âge**

La première version de la fiche projet estimait le budget nécessaire à sa réalisation aux alentours de 3 millions d'Euros, dont 1,3 à charge de la Commune. Ce montant très élevé risquerait d'impacter négativement les finances communales et les capacités du Collège à mener d'autres projets aussi importants.

Pour obtenir les meilleurs taux de financement, répartir le risque sur la programmation du PCDR, et s'assurer de répondre aux réels besoins de la population, il a été décidé de considérer ce projet comme un projet d'urbanisation du « quartier de l'esp'âge » et de scinder sa mise en œuvre en trois fiches :

- **1.2** Quartier du part'âge : **aménagement d'un espace public convivial et équipement du terrain**
- **1.3** Quartier du part'âge : **création de huit logements locatifs et espaces communs pour personnes âgées autonomes**
- **3.11** Quartier du part'âge : **création de sept logements locatifs**

À noter que ni la dénomination « quartier de l'esp'âge » que « quartier du part'âge » ne satisfont réellement. Les suggestions pour un nom plus ancré dans la commune sont les bienvenues.

L'espace public bénéficiera à l'ensemble des habitants de ce quartier qui se développe. Outre les aménagements de convivialité habituels, on pourrait y retrouver des modules de fitness pour séniors. Il servira de zone tampon entre la voirie et la partie résidentielle de la parcelle. On propose la création d'une venelle la traversant de part en part, principalement réservée à la mobilité douce. La rue Hérédia sera également aménagée pour faciliter l'accès piéton au centre du village.

La relectrice principale est Valérie Frippiat.

Les 8 premiers logements seront destinés à des séniors autonomes (on s'écarte donc d'une infrastructure médicalisée) qui bénéficieront d'un logement individuel et d'espaces communs. On envisage également l'installation d'un lagunage collectif pour l'épuration des eaux.

Le type de logements créés en phase 3 dépendra de l'analyse des besoins faite lors l'activation de la fiche. On pourra compléter l'offre de logements séniors, logements tremplins, logements pour familles monoparentales...). Une partie du financement pourra être obtenue par la capitalisation des loyers des logements réalisés en phase 1. Un premier subside ayant déjà été obtenu pour les logements séniors, l'intervention du Développement rural sera limitée à 50%.

La relectrice principale pour ces deux fiches est Valérie Frippiat.

## **2.6 Installation d'un espace jeunes**

Les Agents de Développement font part des conclusions des différentes consultations qu'ils ont menées à ce sujet. Au total, ce sont plus de 75 jeunes de la commune qui ont fait part de leurs souhaits par rapport à ce nouvel endroit. Les besoins sont au final plus simples que ceux imaginés au départ et semblent assez similaires quelles que soient les personnes interrogées.

L'idée première était de valider les propositions auprès d'un public large, mais elle est difficile à concrétiser, faute d'un partenaire réactif. Il est donc proposé de réfléchir au contenu de la fiche en GT de la CLDR, l'échantillon interrogé pouvant être considéré comme suffisamment représentatif.

Pour se préparer à cette réunion, les membres peuvent consulter les rapports des différentes rencontres organisées par la FRW : <http://bit.ly/Héron-espace-jeunes>

## **5. Les 5 dernières minutes**

**La date de la prochaine réunion est fixée mercredi 08 mai, 20h00.**

On y définira le contenu des fiches-projet concernant l'aménagement du bois de Ferrières et l'installation d'un espace jeunes.

La soirée se termine vers 22h20.

Pour le secrétariat de la CLDR,  
Suzanne Jadoul,  
Marc Van den Broeck

Les participants ont été invités à remplir un formulaire d'appréciation qui permettra aux Agents de la FRW d'améliorer la qualité de leurs animations.

4 personnes sur 12 ont remis le document complété avec le taux de satisfaction suivant :

1. Respect des horaires	88%
2. Local adapté	100%
3. Respect des temps de parole	100%
4. Clarté de l'information donnée	88%
5. Méthodologie de travail intéressante	75%
6. Travail personnellement enrichissant	63%

---

*Pour toutes remarques concernant ce compte rendu,  
vous pouvez contacter Suzanne Jadoul ou Marc Van den Broeck (Fondation Rurale de Wallonie)  
au n° 019/58.93.20 ou par courriel : [s.jadoul@frw.be](mailto:s.jadoul@frw.be) - [m.vandenbroeck@frw.be](mailto:m.vandenbroeck@frw.be)  
ou Isabelle Ebroin (agent relais de l'Opération) au 085/713 981 ou [isabelle.ebroin@heron.be](mailto:isabelle.ebroin@heron.be)*

---